



Mairie des Salelles - 48230 SALELLES
Tél/Fax : 04 66 48 21 61

LES SALELLES - COMMUNE

Séance du 06 décembre 2023

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 28/11/2023

six décembre deux mille vingt-trois l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Suzanne BADAROUX

Présents : 10

Présents : Gérard ANDRE, Suzanne BADAROUX, Florence BARNINI, Alessandro BOVE, Christine BOYER, Michel DUPUY, Marion IMBERT, Lise MALZAC, Alain BERNON, Clément GALTIER

Votants: 11

Pour: 11

Représentés: Pierre BONNEFILLE représenté par Suzanne BADAROUX

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Christine BOYER

Objet: Demande d'aide agence de l'eau Citernage 2023 - DE_2023_043

Vu la Directive (UE) 2020/2184 du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Vu le décret n°2007-1868 du 26 décembre 2007 relatif à l'assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements dans les domaines de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques,

Vu le Plan National Santé Environnement,

Vu la note d'information n° DGS/EA4/2018/9 du 9 janvier 2018 relative aux plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine,

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Vu le décret n° 2020-1762 du 30 décembre 2020 relatif à la contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau

Vu la délibération DL/CA/21-67 du 27 octobre 2021 relative aux modalités générales d'attribution et de versement des aides de l'agence de l'eau au 11ème programme

Considérant la sécheresse ayant eu lieu à l'été 2023 et le besoin de transport en eau potable par les transports Pelissier,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/12/2023
048-214801854-DE_2023_043-DE

de l'Eau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

APPROUVE le projet inscrit dans le tableau ci-dessous.

	Nom du projet	Montant des travaux HT	Subvention sollicitée	Date de réalisation
	Alimentation en eau potable des Salelles	5601.90 €	5601.90€	Eté 2023

PROPOSE de déposer le dossier de candidature correspondant à l'opération précédemment listée auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le

Et Publication le

Le secrétaire de séance
Pierre BONNEFILLE 2ème adjoint

Le président de séance
Suzanne BADAROUX maire

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 11/12/2023
048-214801854-DE_2023_043-DE